

ALLOCATION DÉPARTEMENTALE DE SCOLARITÉ
Année scolaire 2018/2019

Formulaire réservé aux collégiens (collèges publics ou privés)

Si votre enfant bénéficie de la bourse nationale de collège, il pourra bénéficier de l'allocation départementale de scolarité, à condition que :

- vous soyez domicilié dans la Somme ;
- vous sollicitiez cette aide.

Pour cela, il vous suffit de renseigner le présent document et de le remettre au collège avec votre demande de bourse nationale.

Le collège se charge ensuite de transmettre, au service du Département, les demandes et la liste des bénéficiaires de la bourse de collège.

Le versement de l'allocation départementale de scolarité se fera sur le **compte bancaire ou postal transmis et collé au dos du présent dossier, en une fois, au cours du premier semestre 2019.**

Comment est calculé le montant de l'allocation départementale de scolarité ?

Montant de la bourse nationale de collège par an et par enfant en 2018/2019		Montant de l'allocation départementale de scolarité par an et par enfant en 2018/2019	
		Externe ou demi-pensionnaire	Interne
Échelon 1	→	80 €	100 €
Échelon 2	→	96 €	144 €
Échelon 3	→	144 €	208 €

Exemple : Un enfant qui perçoit la bourse nationale de collège, à l'échelon 1, percevra **80 €** d'allocation départementale de scolarité, pour une année, s'il est demi-pensionnaire ou externe et **100 €** s'il est interne.

Document à remettre au plus tard le **18 octobre 2018** au secrétariat de l'établissement scolaire.



L'enfant pour lequel vous demandez l'allocation départementale de scolarité

Nom : Prénom :

Collège fréquenté :

Le demandeur

Nom : Prénom :

Père Mère Autre(s) (à préciser) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je soussigné(e) madame ou monsieur* (NOM, Prénom du demandeur) :

- sollicite l'allocation départementale de scolarité pour l'année scolaire 2018/2019 ;

- autorise le chef d'établissement ou la Direction départementale des services de l'Éducation nationale de la Somme, à transmettre au Département les informations, me concernant, relatives à la bourse nationale des collèges (montant de la bourse et références bancaires ou postales pour percevoir l'allocation départementale de scolarité).

Date

Signature

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le 03 22 71 81 27

Direction départementale des services de l'Éducation nationale
de la Somme